



Bienvenue à la réunion d'information

Contrat groupe Assurance Statutaire
Centre de Gestion de Vaucluse



SOMMAIRE

01

Obligations statutaires de l'employeur

02

Statistiques nationales

03

Contrat mutualisé et protecteur

04

Gestion des arrêts de travail Services

05

Pilotage des arrêts de travail Prévention

Vos interlocuteurs



Isabelle PIGOULLIE-RODULFO Directrice

i.pigoullie-rodulfo@cdg84.fr

Laure DESCHAMPS
Responsable contrat assurance
I.deschamps@cdg84.fr



Jean-Charles RIVET
Responsable Grands Comptes
jean-charles.rivet@relyens.eu





Relyens : un acteur européen de référence sur ses marchés

ACTEURS DES TERRITOIRES EN FRANCE

N°1 en risque statutaire

PRÈS DE 660 838 AGENTS ET 18 247 CLIENTS

1 sur 2
COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE

2 sur 3
SERVICES D'INCENDIE
ET DE SECOURS

2 sur 3
CENTRES
DE GESTION

1 079 073 actes de sinistralité traités

10 797 dossiers d'analyse des absences réalisés

11 377 séances de soutien psychologique individuel réalisés

4 700 réponses apportées par la hotline juridique

1 020 jours d'intervention prévention et formation réalisés auprès de nos clients par nos consultants

RELYENS, ENTREPRISE À MISSION

Avec une raison d'être inscrite dans nos statuts :

Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance.

Et 4 objectifs principaux :

- Sécuriser et permettre la continuité de l'activité de nos sociétaires et clients.
- Mettre la loyauté et l'équité au cœur des relations entre nos parties prenantes.
- Innover et entreprendre pour construire un futur souhaitable.
- Contribuer à un monde durable.

Satisfaction globale des collectivités CDG



Satisfaction service de gestion





CNP Assurances



Partenaire affinitaire de la fonction publique



37,4 Md€ de chiffres d'affaires en 2024

36 millions d'assurés en protection de biens et de personnes

13 millions d'assurés en épargne / retraite

Plus de 20 000 collectivités locales clientes

8 479 collaborateurs

Plus de 60 CDG clients





La démarche RSE de CNP

Clients & partenaires

- ✓ Accompagner les évolutions sociales et sociétales
- ✓ Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de leur activité d'assureur
- S'engager pour la satisfaction de leurs clients
- Assurer la bonne éthique des affaires
- ✓ Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité



36 millionsd'assurés en
prévoyance/protection
dans le monde

Collaborateurs

- Attirer et fidéliser les talents en liens avec leurs orientations stratégiques
- Proposer des conditions de travail favorables



57 % des femmes parmi les administrateurs et **36** % au sein du Comex



95 % des collaborateurs employés en CDI et 98 % couverts par une convention collective

Société

- ✓ Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de leur activité d'investisseur
- Être un acheteur responsable
- ✓ Développer des actions à impact sociétal
- ✓ Veiller aux respects des droits de l'homme



109 pays exclus des investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés

Planète

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Protéger la biodiversité
- Réduire leur empreinte environnementale



89 % des investissements passés au crible des critères ESG



19,9 Md€ d'encours d'investissements verts à fin 2021



01

Obligations Statutaires de l'employeur



Les Prestations à la charge de la collectivité

NATURE DU CONGÉ

CITIS* (AGENT CNRACL) ACCIDENT DE SERVICE
ACCIDENT DE TRAJET
MALADIE PROFESSIONNELLE

MALADIE ORDINAIRE

MALADIE GRAVE

MATERNITÉ ET ADOPTION

PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT

CONGÉ DE NAISSANCE / POUR L'ARRIVÉE D'UN ENFANT EN VUE DE L'ADOPTION

DÉCÈS

AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES affiliés à la CNRACL Temps complet et non complet > = à 28 h/semaine			
DURÉE de l'obligation d'indemnisation	MONTANT en % du traitement		
Jusqu'à la reprise des fonctions, mise à la retraite d'office ou sur demande	(1) 100 % + frais médicaux		
1 an	3 mois : 90 % + 9 mois : 50 %		
LONGUE MALADIE : 3 ans	1 an : 100 % 2 ans : 50 %		
LONGUE DURÉE : 5 ans	+ 3 ans : 100 % 2 ans : 50 %		
Entre 16 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 %		
(7)(8) 25 à 32 jours consécutifs et fractionnables	100 %		
3 jours (fractionnable pour l'arrivé d'un enfant en vue de son adoption)	100 %		
Titulaires avant l'âge légal de départ à la retraite	Dernière (4) (10) rémunération brute annuelle		
Titulaires après l'âge légal de départ à la retraite	25 % de la dernière rémunération (10) brute annuelle		
Stagiaires	Montant forfaitaire (5)		
Titulaire victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle	Dernière (3)(4)(10) rémunération brute annuelle		
Titulaire décédé à la suite d'un attentat	Dernière (4)(10)		

rémunération brute annuelle x 3

ou d'un acte de dévouement

affiliés à l'IRCANTEC Temps non complet < à 28 h/semaine		DE DROIT PUBLIC affiliés à l'IRCANTEC		
DURÉE de l'obligation d'indemnisation	MONTANT en % du traitement	DURÉE de l'obligation d'indemnisation selon ancienneté	MONTANT en % du traitement	
Jusqu'à la guérison com- plète, la consolidation de la blessure ou le décès	100 % + frais médicaux	Ancienneté : < 1 an :		
1 an	3 mois : 90 % + 9 mois : 50 %	Ancienneté : < 4 mois :	ois : 90 % + 1 mois : 50 % ois : 90 % + 2 mois : 50 %	
3 ans	12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %	Après 3 ans d'ancienneté + impossibilité d'exercer son activité avec traitement prolongé	12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %	
Entre 16 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 %	Entre 16 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 %	
(7)(8) 25 à 32 jours consécutifs et fractionnables	100 %	(7)(8) 25 à 32 jours consécutifs et fractionnables	100 %	
3 jours (fractionnable pour l'arrivé d'un enfant en vue de son adoption)	100 %	3 jours (fractionnable pour l'arrivé d'un enfant en vue de son adoption)	100 %	
	(5)		(5)	

AGENTS CONTRACTUELS

Montant forfaitaire

AGENTS TITUL AIRES OU STAGIAIRES

Montant forfaitaire





Les droits statutaires et les risques financiers



Accident du travail :
5 260 €
Plein traitement
Prise en charge des frais médicaux
Coût supérieur 1 000 000 €

Longue maladie : 34 026 € / 3 ans Longue durée : 76 350 € / 5 ans

Maternité : 8 686 € / 10 à 52 semaines

Maladie ordinaire : 1 598 € / 1 an





Le coût moyen des frais médicaux

Tétraplégie : 2 000 000 €

Fracture du fémur : 50 000 à 75 000 €

> Maladie professionnelle: 22 000 €

> > Amputation d'un membre supérieur : 120 000 €

Entorse grave: 10 000 €

Lombalgie sur hernie discale: 25 000 €

Amputation d'un membre inférieur : 200 000 €





Les impacts financiers à la charge de la collectivité



Le coût direct

Le coût indirect permet de qualifier les impacts du service public rendu et le climat social notamment.

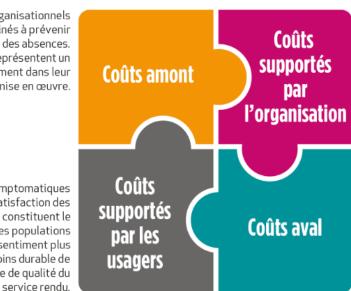
Le coût direct des absences est constitué des indemnités journalières (salaire de l'agent) qui peuvent être versées à plein ou demi-traitement selon les natures d'absences et leurs durées et des frais médicaux consécutifs à un accident de travail (prise en charge à 100 % et à titre viager).

Le coût indirect

Cartographie des coûts indirects des absences au travail pour raison de santé

Choix organisationnels destinés à prévenir les effets des absences. Ils représentent un investissement dans leur mise en œuvre.

Symptomatiques de l'insatisfaction des usagers, ils constituent le ressenti des populations face au sentiment plus ou moins durable de la perte de qualité du



Conséquences des absences, leurs effets induisent des problématiques organisationnelles et culturelles liées au management, aux valeurs tout autant que techniques, matériel équipements, modes opératoires.

Effets consécutifs aux absences, gestion administrative. remplacement, perte de productivité. Ils sont caractéristiques de la sollicitation des organisations.



02

Statistiques nationales



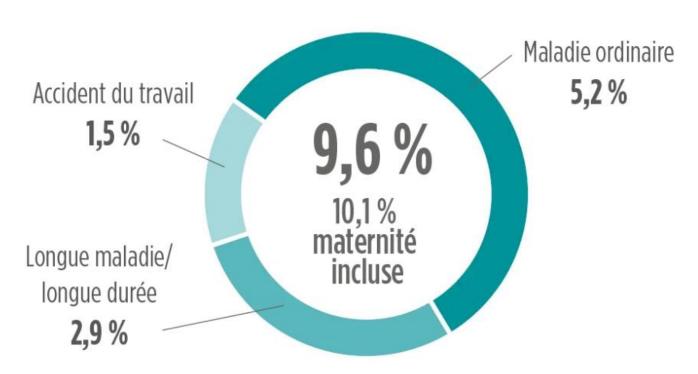
<u>Téléchargez notre</u>
<u>Panorama des</u>
<u>Absences 2024</u>





Taux d'Absentéisme Global France FPT

Taux d'absentéisme théorique 2023



Coût moyen direct, toutes natures d'arrêts confondues : 2 254 €

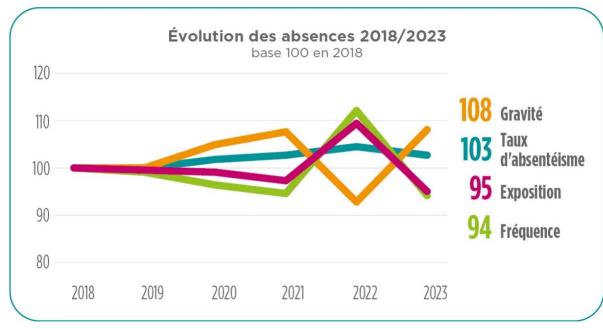






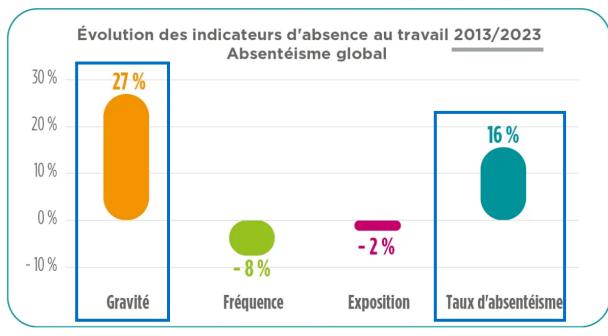
Tendances globales Toutes Natures d'arrêts confondus => La Gravité comme Enjeu Principal





Entre 2018 et 2023, le taux d'absentéisme passe de 9,2 % à 9,6 % (hors maternité) et la gravité progresse de 4 jours en moyenne par arrêt (47 à 51 jours).

Sur 10 ans



L'étude sur 10 ans montre l'importante augmentation de la gravité : + 27 % (de 40 à 51 jours en moyenne), la maîtrise de l'exposition, de 40 % à 39 % et la baisse de la fréquence : -8 % soit une diminution de 60 à 55 arrêts (pour 100 agents employés). De ce fait, le taux d'absentéisme progresse de 16 % sur la période passant de 8,3 % en 2013 à 9,6 % en 2023.



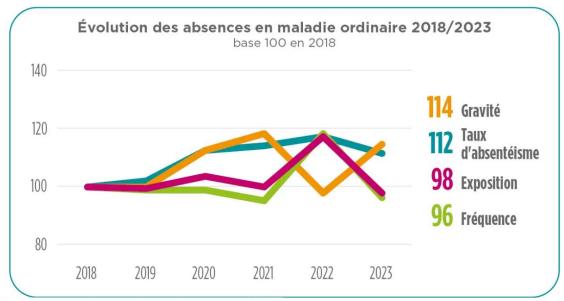


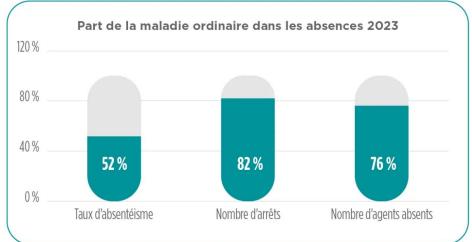
Tendances en Maladie Ordinaire

Première contributrice aux absences pour raison de santé, **la maladie ordinaire voit son taux d'absentéisme augmenter de 12 % en 5 ans.**

Cette hausse est uniquement due à l'augmentation de la durée des arrêts : + 14 % en 5 ans.

L'année 2022 a été marquée par de nombreux arrêts courts, liés à la Covid 19, entrainant une baisse ponctuelle de la gravité (durée des arrêts) et une hausse de l'exposition (nombre d'agents en arrêt).









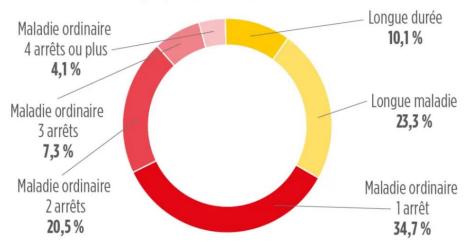
Tendances en Maladie Ordinaire Toujours une progression des arrêts Longs ou Très Longs

Evolution du taux d'absentéisme en maladie ordinaire 2018/2023

Maladie ordinaire		Arrêts moins de 90 jours	Arrêts de 90 à 180 jours	Arrêts de 181 à 365 jours
	2018	95,0 %	3,5 %	1,5 %
Arrêts	2023	92,6 %	4,6 %	2,8 %
	Evolution	- 2,5 %	31,4 %	86,7 %
	2018	62,2 %	20,0 %	17,8 %
Jours d'arrêt	2023	52,8 %	20,5 %	26,6 %
u allet	Evolution	- 15,1 %	2,5 %	49,4 %

Les arrêts les plus longs progressent, à la fois en nombre (+ 87 %) et en durée (+ 49 %) ce qui plaide en faveur d'une couverture de prévoyance complémentaire pour protéger les agents des impacts financiers de la bascule à demi-traitement après 90 jours.

Demi-traitement par nature d'absence en proportion d'agents 2023

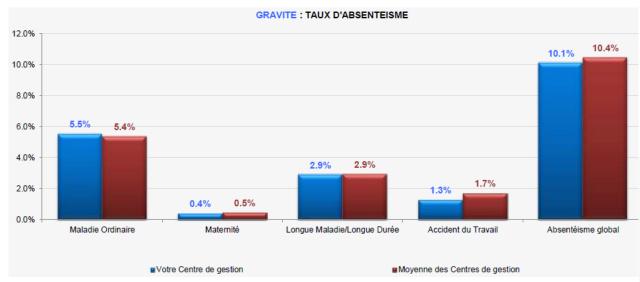


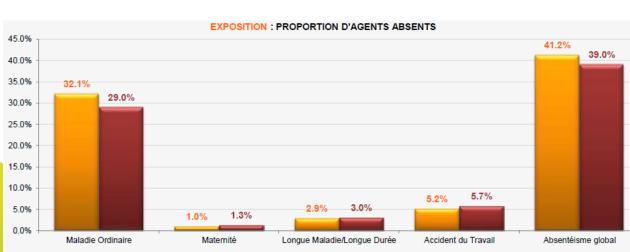
La maladie concentre les deux tiers des agents absents avec une part importante d'arrêts multiples

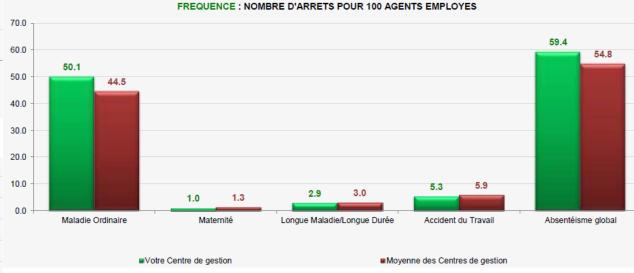




Les Statistiques Départementales 2024







03

Contrat Mutualisé et Protecteur



Les adhésions au contrat groupe

Nombre de collectivités en 2025 : 128

- 92 inférieures au seuil (30 agents)
- 36 contrats personnalisés

Nombre d'agents en 2025 : 5 407 (4 457 CNRACL ET 950 IRCANTEC)

- 1 058 CNRACL et 413 IRCANTEC dans les collectivités inférieures au seuil (30 agents)
- 3 399 CNRACL et 537 IRCANTEC via un contrat personnalisé

Le contrat groupe du **Centre de Gestion** du Vaucluse



Les avantages d'un contrat groupe

- Plus de 30 années de présence auprès des collectivités
- Un contrat pérenne et des résultats financiers mutualisés
- Des conditions générales disponibles qui permettent la transparence de garanties

Un contrat complet et sans mauvaise surprise, conforme au statut de la FPT et à vos obligations financières

Pas de résiliation pour évènement (pas de sélection à l'entrée dans le contrat groupe)

 Une consultation conforme aux dispositions de l'achat public

La proposition est le fruit d'une procédure rigoureuse pilotée par des experts

Une démarche déontologique où les candidats ont accepté la comparaison point par point

- Simplicité, Sécurité juridique et contractuelle pour les Collectivités
- Des outils de gestion spécialement dédiés au statut de la Fonction publique territoriale
- Des outils de pilotage et de suivi pour les collectivités et le CDG
- Des services associés au contrat dont la qualité a été vérifiée
- Des rencontres régulières avec le courtier/gestionnaire

Des réunions d'informations
Des visites

Des mailings...

Un accompagnement du CDG tout au long du marché





La consultation menée par votre CDG

Les étapes sur 1 an





La construction du contrat groupe

Petit marché jusqu'à 30 agents CNRACL

Mutualisation totale : aucun regard sur les statistiques individuelles

Fusion et globalisation de l'absentéisme pour obtenir un taux global

Solution de couverture Tous Risques

Des variantes de franchises au choix

Adhésion à tout moment

<u>Collectivités supérieures au seuil</u> à partir de 31 agents CNRACL

Tarification technique individuelle

Effet groupe et mutualisation

Meilleure négociation des conditions tarifaires et des dérogations

Adhésion uniquement l'année de la consultation

Agents IRCANTEC

Solution de couverture Tous Risques avec franchise de 10 jours par arrêt en Maladie Ordinaire, quel que soit l'effectif (de 1 à infini)

Tarif unique





Les conditions d'adhésion



Conditions du contrat 01/01/2026 - 31/12/2029

REGIME

Capitalisation

PREAVIS

Contrat groupe : 8 mois pour l'assuré et l'assureur

Collectivités adhérentes : 8 mois pour l'assuré et l'assureur

ASSIETTE DE COTISATION

Élément obligatoire :

Traitement indiciaire brut, nouvelle bonification indiciaire

Au libre choix:

Supplément familial de traitement, indemnités accessoires, charges patronales pour un taux forfaitaire mentionné par la collectivité adhérente entre 10% et 60% dans la limite des charges dont elle est redevable





Les conditions négociées



AGENTS CNRACL DE 1 À 30 AGENTS INCLUS

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100% sur l'ensemble des risques

Décès

Accident du travail

Longue maladie / Longue durée

Maternité / Paternité

Maladie ordinaire

- Avec 10 jours de franchise par arrêt en Maladie ordinaire : Taux 6,77 %
- Avec 15 jours de franchise par arrêt en Maladie ordinaire : Taux 6,56 %
- Avec 30 jours de franchise par arrêt en Maladie ordinaire : Taux 5,76 %
- Avec 15 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire ET en Accident ou Maladie imputable au service : Taux 6,16 %
- Avec 30 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire ET en Accident ou Maladie imputable au service : Taux 5,33 %

Variantes sans la Maternité/Paternité/Adoption Taux de remboursement des indemnités journalières : 100% sur les risques

Décès

Accident du travail

Longue maladie / Longue durée

Maladie ordinaire

- Avec 10 jours de franchise par arrêt en Maladie ordinaire : Taux 6,27 %
- Avec 30 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire ET en Accident ou Maladie imputable au service : Taux 4,83 %





Les conditions négociées



AGENTS CNRACL À PARTIR DE 31 AGENTS

Taux spécifique



AGENTS IRCANTEC

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100%

Accident du travail

Maladie grave

Maternité / Paternité

Maladie ordinaire:

• Avec 10 jours de franchise par arrêt en Maladie ordinaire : Taux 1,15 %





Les dérogations négociées

Les taux proposés sont garantis pour une durée de 2 ans pour le petit marché, les collectivités supérieures au seuil et l'IRCANTEC.

Les frais d'hébergement liés aux cures thermales seront pris en charge à hauteur de 500 euros. La prise en charge des médecines douces se fera à hauteur de 150 euros par an par agent. Les montures sont remboursées à hauteur de 150 euros. La chambre particulière sera prise en charge si l'état de l'agent l'impose.

Pas de délai de carence en maternité – adoption – paternité et accueil de l'enfant, congé de naissance – congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption.

Assiette non figée, la base de l'assurance pourra être modifiée à chaque échéance annuelle sous réserve d'un préavis de 2 mois.

Les prestations dues au titre des congés de maladie ordinaire, de longue maladie et de longue durée, seront maintenues à demi-traitement pendant un délai maximum de 12 mois, pour tous les agents en attente de décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite, sous réserve que la collectivité adhérente ait engagé les démarches nécessaires auprès des instances compétentes.

L'assureur accepte la reprise du passé inconnu, sans surprime, en cas de refus avéré et justifié de l'ancien assureur.

L'assureur accepte la reprise du passé connu après étude des éléments et moyennant une cotisation spécifique.

Le délai de déclaration de la collectivité est de 120 jours pour tous les risques.





Comment adhérer au contrat groupe



POUR LES COLLECTIVITÉS DÉJÀ ADHÉRENTES

Choisir la formule de souscription via le lien adhésion en ligne Retourner la délibération via le lien adhésion en ligne



POUR LES COLLECTIVITÉS EN PROPRE ASSURANCE

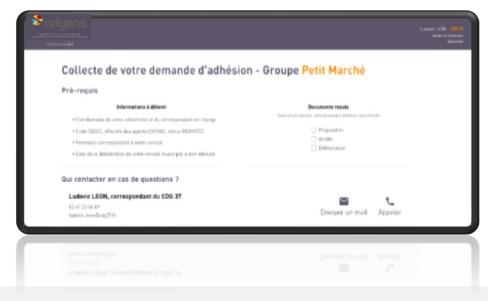
Choisir la formule de souscription souhaitée via le lien adhésion en ligne

Déposer la délibération via le lien adhésion en ligne



POUR LES COLLECTIVITÉS ACTUELLEMENT ASSURÉES EN DIRECT

Vérifier le terme du contrat et son régime Résilier le contrat en respectant le préavis Délibérer et notifier le CDG et Relyens via le lien adhésion en ligne







Parcours pour adhérer en ligne

Accéder à l'applicatif via le lien actif intégré dans le courriel du CDG

Saisir les informations nécessaires

Choisir les garanties pour chaque catégorie d'agents

Garanties CNRACL

PM: Formule(s)

SUP au SEUIL :

personnalisée

tarification

Joindre les justificatifs demandés Valider informations saisies

Transmission de sa demande d'adhésion complète ou à compléter

cusé de

Accusé de réception (récapitulatif de la

demande)

Contractualisation
→ Edition des certificats
d'adhésion

iel du CDG

Biernerus sor le site d'abblision au contrat groupe

Merci de soud fire countre chies concernant vaire

Autre constitution.

Merci de une thre commerciale) para un home par pie evere relucio.

Separa sulla, Carti participa del production del participa del production del participa del production del production

SCHARLE MERTE SCHOOL

coordonnées du correspondant assurance

Nom &

Identification de la collectivité :

Siret, raison sociale, adresse, codique trésorerie

Garanties IRCANTEC Formule(s)

de quelle date la collectivité sera en mesure de fournir le(s) document(s)

Possibilité

d'indiquer à partir

selon paramétrage du CDG

Informations disponibles sur l'offre à tout moment en cliquant sur le lien « documentation sur l'adhésion »

04

Gestion des Arrêts de Travail et Services Associés

Rappel délais de déclaration 120 jours



Votre Espace Client

















Comment être accompagné dans votre saisie

DÉCLARATION DE L'ABSENTÉISME

INICULIET ALINDRE MAIDIC

Mes actions en cours (8)

Déclarer

Déclarer un nouveau sinistre

Consulter / Modifier un sinistre existant

Visualiser vos données

Gérer vos agents

Editer

Gérer les demandes

Accéder aux contrats

Nouveauté sur l'outil de déclaration de l'absentéisme

Vous avez 4 dossiers à clôturer au niveau du menu « Mes actions en cours »

Il est impératif de déclarer la date de reprise de vos agents car une saisie réactive de cette date

- clôture les dossiers auprès de l'assureur et améliore la vision financière de votre contrat d'assurance,
- est importante dans le cadre des obligations de vos agents. En effet, suite à une guérison ou une consolidation, un certificat médical final doit vous être fourni,
- vous permet de bénéficier de données d'absentéisme plus fiables et d'études statistiques actualisées au plus proche de votre sinistralité.

Fonctionnalité supplémentaire sur « déclaration de l'absentéisme »

Nous avons mis en place une évolution afin de vous aider dans votre gestion au quotidien. Cette nouvelle fonctionnalité concerne les créations des nouveaux évènements. En effet, lors de la saisie des événements vous pourrez trouver la liste des pièces à fournir. Cette liste de pièces sera dynamique en fonction de votre saisie. (Risque, Catégorie d'agent, etc...). Si vous n'avez pas renseigné la complétude des pièces à fournir, pas d'inquiétude, les pièces obligatoires manquantes seront disponibles via la fonctionnalité « mes actions en cours – documents manquants ».

Toutes les informations sur les évolutions disponibles ici

Information sur les dernières évolutions

Aide tout au long de votre saisie (affichage en se positionnant dessus)





Si vous rencontrez des difficultés pour visionner une vidéo, vous pouvez la télécharger en suivant ce lien

Déconnecter

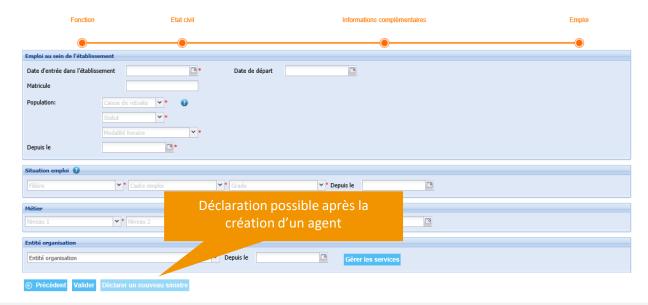




Comment déclarer un évènement



→ Créer un agent > Emploi



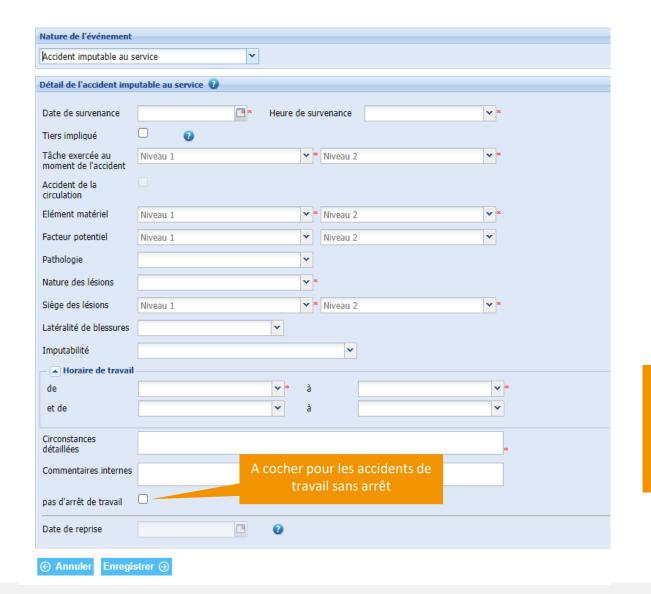
Sélection de la nature de l'évènement à saisir avec affichage des éléments à compléter en fonction du choix fait.







Comment déclarer un évènement



Saisir les données et notamment les données obligatoires (suivies par *)

A noter:

les données saisies au niveau des circonstances détaillées seront reprises dans l'enquête administrative.

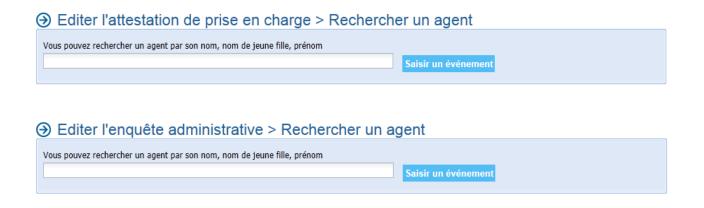
Aussi il est conseillé d'être synthétique au niveau du descriptif de l'accident.

Enregistrer votre évènement ou Annuler si vous ne souhaitez pas conserver votre saisie



Comment éditer une attestation de prise en charge et une enquête administrative





Lorsque la recherche agent est effectuée : possibilité d'éditer les deux types de documents après avoir sélectionné l'évènement lié.

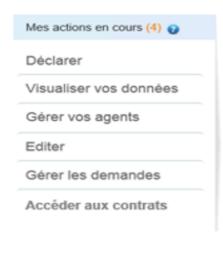
Со	onsulter / Modifier Attestation de prise en charg	e Enquête admi	nistrative
	Nature d'événement	Date événement	Conséquences (arrêt, prolongation)
V	Accident imputable au service	09/04/2019	Période de soins du 09/04/2019 au 29/04/2019
	Accident imputable au service	20/03/2014	Temps partiel thérapeutique du 06/05/2019 au 28/07/2019 Temps partiel thérapeutique du 06/02/2019 au 05/05/2019





Comment suivre mes actions en cours

Lien pour accéder à la fonctionnalité « mes actions en cours » avec volume des actions.



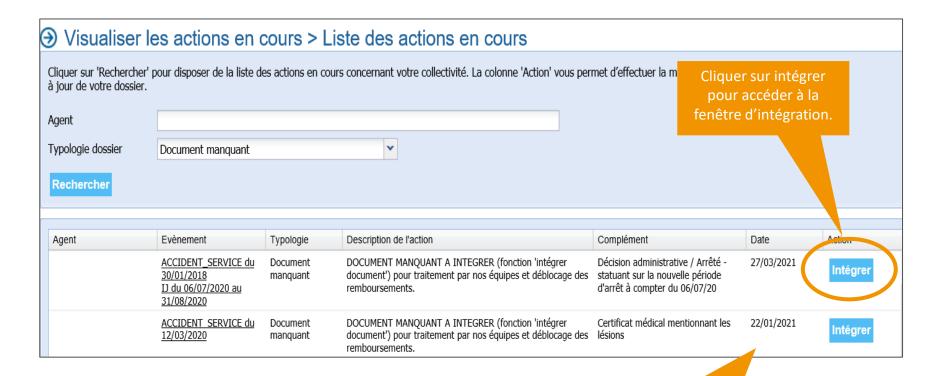


Liste des typologies.





Comment suivre mes documents manquants



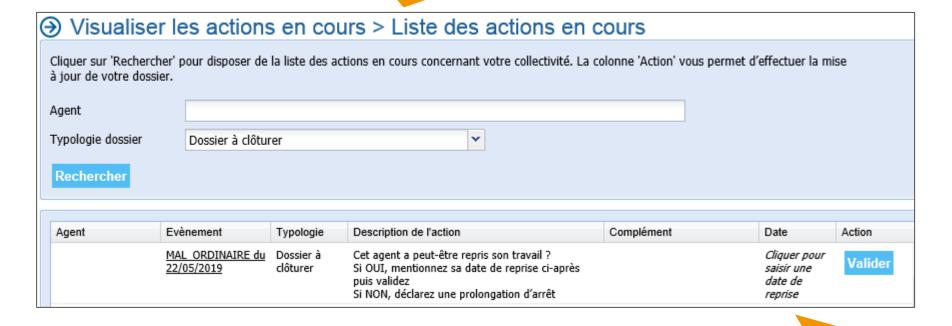
Date d'exigibilité du document selon les conditions du contrat.





Comment clôturer les dossiers et limiter les provisions

Liste des évènements pour lesquels une date de reprise pourrait être renseignée.



Vous pouvez renseigner la date de reprise s'il y a lieu, puis « valider » dans la colonne « action ». Une fois la date renseignée et validée, la ligne du dossier est supprimée.



Cliquer dans la colonne « date ».





Comment visualiser vos données

LES RELEVÉS DE COMPTES

Consulter les remboursements réalisés sur une période donnée (maximum sur les 12 derniers mois)

Mes actions en cours (3) ②

Déclarer

Visualiser vos données

Les données journalières

>>> Les relevés de comptes

Les documents intégrés

Les données du Rapport

Social Unique

Remboursements réalisés



Compléter les filtres en fonction des éléments recherchés

Agent	Evénement	Prestation	Montant	Bénéficiaire	
☐ Règlement du 21/10/2019 ; Contrat 1406D - 81759/1528 ; 4 563,22 € (Virement)					
LINE Marie SERIEN Jean MAGE Ally STAIN Alain Règlement du 13/11/2019	MAT du 26/09/2019 MAL du 19/08/2019 MAT du 12/07/2019 MAT du 20/05/2019 9; Contrat 1406D - 81759/15	IJ du 26/09/2019 au 30/09/2 IJ du 19/08/2019 au 30/08/2 IJ du 01/09/2019 au 30/09/2 IJ du 01/09/2019 au 22/09/2 IJ du 01/09/2019 au 22/09/2	425,33 € 206,88 € 2 328,95 € 1 602,06 €	Jolieville Mairie Jolieville Mairie Jolieville Mairie Jolieville Mairie	
MAGE Ally LINE Marie BONNOT Jean BONNOT Jean BONNOT Jean	MAT du 12/07/2019 MAT du 26/09/2019 MP du 27/09/2019 MP du 27/09/2019 MP du 27/09/2019	IJ du 01/10/2019 au 31/10/2 IJ du 01/10/2019 au 31/10/2 FM à partir du 27/09/2019 FM à partir du 10/10/2019 FM à partir du 10/10/2019	2 328,96 € 2 552,00 € 60,00 € 31,90 € 50,00 €	Jolieville Mairie Jolieville Mairie Cabinet de radi HALLE Jaime CAMAN Meddy	~
Page 1 de 1					

Visualiser les bordereaux et décomptes





Les interfaces RELYENS / PRORISQ Rapport Social Unique

PRORISQ: transfert de vos données en AT/MP afin d'éviter à vos collectivités une double saisie et de répondre à vos obligations en termes d'alimentation de la Banque Nationale des Données.

100 % de complétude vers Prorisq = 100 % de temps gagné

- Grade Métier : nouveau référentiel PRORISQ (compatible aussi avec les éditeurs RH – norme CNFPT) : Nouveau
- Date d'entrée dans la collectivité (obligatoire et sera calculée si non saisie) : Adapté
- Activité / Tâche exercée : Adapté
- Siège de lésion : Nouveau sur 2 niveaux
- Nature de lésion : Nouveau sur 2 niveaux
- Elément matériel : Nouveau
- Pathologie => siège / nature : Adapté
- Facteurs potentiels : Nouveau
- Parcours effectué (trajet) : Nouveau
- MP N° de tableau (respect des n° de MP) : Adapté Obligatoire

Rapport Social Unique

- Il vous suffit de vous connecter à votre espace clients Relyens, grâce à votre identifiant et votre mot de passe habituels.
- Parmi les fonctionnalités proposées, dirigez-vous vers la partie « Déclaration de l'absentéisme » où vous trouverez la requête sous le nom « Les données du bilan social ».



Exporter les données du Rapport Social Unique > Rapport Social Unique 2023 Vous pouvez télécharger ici les données de votre Rapport Social Unique 2023 pour l'ensemble de la collectivité.





Le Recours Contre Tiers



Service recours

pour toute question relative au recours contre tiers :

02 48 48 11 20 recours@relyens.eu

Lorsque l'un de vos agents est accidenté par le fait d'une personne ou d'un élément tiers, vous pouvez déclencher un recours contre tiers responsable.

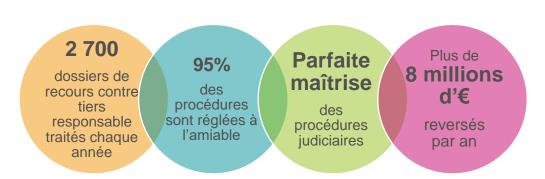
Cette procédure permet de recouvrer selon les cas :

- Les traitements
- Les charges patronales
- Les frais médicaux
- · Le capital-décès engagé

Cette procédure permet de réduire voire d'annuler le coût financier d'un arrêt de travail a posteriori, en recouvrant tout ou partie des sommes versées.



- Le recours peut être déclenché dans un délai de 10 ans à compter de la date de consolidation de votre agent
- Une procédure de recours peut être engagée sur un risque non couvert par un contrat d'assurance statutaire









Le recours contre tiers

Exemples : accident de trajet – accident du travail – accident de vie privée

Accident de trajet domicile-travail

Un agent est renversé par une voiture alors qu'il se rend à son travail en deux-roues. Son arrêt de travail (6 mois) représente un préjudice de 14 100 € pour l'employeur (9 000 € de salaires bruts, 3 600 € de charges patronales et 1 500 € de frais médicaux). Le recours, contre l'assureur du véhicule ayant provoqué la chute, a abouti au recouvrement total des frais (Loi du 05/07/85). Le recours s'applique aussi pour le même type d'accident (de circulation) pendant le service.

Chute dans un magasin

Au supermarché, un agent glisse dans l'allée et chute (9 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Relyens a entamé un recours contre l'exploitant du supermarché pour défaut de prévention (sol mouillé non signalé) et obtenu le remboursement de 18 900 € (13 500 € de salaires bruts, 5 400 € de charges patronales).

Morsure d'animal

Un agent est gravement mordu par le chien de son voisin (3 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Un recours contre le propriétaire du chien, sur le fondement de la responsabilité civile, a permis à l'employeur de recouvrer 7 200 € (5 100 € de salaires bruts et 2 100 € de charges patronales).





Les Contrôles Médicaux



Service contrôle médical

pour toute question relative à la contre-visite et à l'expertise médicale :

02 48 48 10 50 controle.medical@relyens.eu

Contre-visite médicale

- Service illimité de contre-visites médicales mis à disposition des collectivités.
- Possibilité de déclencher à tout moment une contre-visite à partir de l'Espace client sur notre site internet, par téléphone et par fax.
- Demandes prises en charge immédiatement.
- Avis téléphonique donné à la collectivité dans les 48 heures, suivi des conclusions écrites, en toute confidentialité dans le respect des règles du secret médical.
- Prise en charge des éventuels frais de déplacement des agents.

Expertise médicale

- Déclenchées par la collectivité disponible sous l'Espace client, le Centre de Gestion ou peuvent être proposées par nos gestionnaires conseil.
- Prise en charge des frais de déplacement des agents.

Une organisation au sein d'une « bulle de confidentialité », regroupant des locaux et des procédures sécurisés, sous la responsabilité d'un médecin conseil salarié.

Un réseau de 2 400 médecins agréés par les ARS

Plus de **35 ans**

d'expérience dans la mise en œuvre de contrôles médicaux

40 %

des expertises sur accident du travail aboutissent soit à une reprise, une guérison, une transformation du risque en maladie

13 890

contrôles médicaux par an





L'Assistance Juridique



Assistance juridique

pour toute question relative à la protection sociale des agents publics :

02 48 48 12 00 juridique,statut@relyens.eu

Notre équipe composée de 5 juristes spécialisés dans la protection sociale :

- Disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.
- Vous informe et effectue les recherches documentaires dont vous avez besoin.
- Veille juridique quotidienne, ensemble des textes législatifs, de jurisprudence ou relatifs à la doctrine en matière de protection sociale des agents.

À tout moment sur votre espace clients :

- Une base documentaire complète sur la réglementation, l'ensemble des textes législatifs, de jurisprudence ou relatifs à la doctrine en matière de protection sociale des agents.
- Des fiches thématiques sont disponibles.





Le Soutien Psychologique

1 781

psychologues cliniciens indépendants partenaires

195

groupes de paroles organisés

11 377

séances de soutien psy réalisées

PROGRAMME REPERE

Apporter un soutien psychologique individuel au personnel en difficulté

Programme d'accompagnement psychologique individuel,

conçu pour aider les bénéficiaires à retrouver un équilibre, et ainsi prévenir les arrêts répétés, quelle que soit la cause des difficultés rencontrées (privée ou professionnelle)

Son originalité : un programme limité à 20 séances, favorisant le retour à l'emploi et spécialement adapté aux problématiques des collectivités territoriales

PROGRAMME RÉACTION

Intervenir rapidement auprès du personnel victime d'agression

Programme de soutien psychologique de courte

durée, réalisé immédiatement après l'agression. Dès votre demande, notre équipe intervient, qu'il y ait ou non arrêt de travail, et prend contact directement avec le bénéficiaire

Cet accompagnement psychologique se déroule sous forme de séances de « débriefing » individuel (3 à 5) et permet une reprise rapide de l'activité si le bénéficiaire est en arrêt ou le maintien dans l'activité

PROGRAMME RESSOURCES

Apporter un soutien psychologique et social individuel

Programme

d'accompagnement psychologique et social individuel, concu pour aider les bénéficiaires à surmonter leur mal-être au travail, mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent pouvant influer sur leur vie professionnelle

Un accompagnement social à distance, illimité pendant 6 mois, mis en place parallèlement à l'accompagnement psychologique comprenant 14 séances

GROUPE DE PAROLE

Apporter un soutien psychologique collectif à votre personnel

Accompagnement collectif, où les bénéficiaires peuvent s'exprimer librement, conçu pour les aider à retrouver un équilibre et prévenir les arrêts maladie

D'une durée de 2 heures, la séance est assurée par un(e) psychologue clinicien(ne). Pour faciliter le dialogue et les échanges, les groupes sont limités à 10 personnes maximum

PROGRAMME ATLAS

Apporter un soutien psychologique ou un coaching individuel à vos dirigeants

Programme

d'accompagnement individuel, destiné aux dirigeants des collectivités et établissements qui sont confrontés à des situations de stress dans l'exercice de leur activité.

Cet accompagnement se déroule sous forme de 7 à 20 séances, la séance est assurée par un(e) psychologue. Un accompagnement personnalisé et confidentiel pour tous les cadres dirigeants des secteurs public, territorial, hospitalier et médico-social.





Le programme REPÈRE

Unité de soutien psychologique

pour toute question relative au soutien psychologique de vos agents :

02 48 48 14 60 soutienpsy@relyens.eu

L'intervention

- · Aide ponctuelle proposée à un agent qui rencontre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel
- Jusqu'à 20 séances
- Entretien d'évaluation avec l'un de nos psychologues pour mesurer le niveau d'adhésion de l'agent et vérifier que le dispositif est adapté

Les critères

- · Accident du travail : 45 jours ou plus
- Maladie ordinaire :
 - · Arrêt supérieur ou égal à 45 jours
 - Au moins 3 arrêts sur une année
- Longue maladie/longue durée : arrêt de 4 mois ou plus

Favoris

Favoriser le retour et l'équilibre au travail des bénéficiaires

Une augmentation de la fréquence ou de la durée des arrêts de travail peut parfois être le signe d'un mal-être plus global et souvent non exprimé comme tel. Si elle n'est pas prise en charge, cette souffrance peut interférer directement sur l'activité des équipes. Ces absences entraînent des conséquences d'ordre organisationnel, car l'absence d'agents au sein d'une équipe peut se traduire par une charge de travail accrue pour le personnel présent.

Les équipes Relyens vous propose un programme d'accompagnement psychologique individuel conçu pour aider les bénéficiaires à retrouver un équilibre et ainsi prévenir les arrêts répétés.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME REPÈRE ?



Élaboré en partenariat avec des membres du Syndicat National des Psychologues, REPÈRE est un programme de soutien psychologique ponctuel (20 séances)

Un espace de parole qui aidera le bénéficiaire à mettre des mots sur ses troubles d'ordre personnel ou professionnel des bénéficiaires n'ont pas présenté d'arrêt un an après le programme

> 81% de retour à l'emploi à l'issu du programme

LES BÉNÉFICES DU PROGRAMME REPÈRE



POUR LE BENEFICIAIRE

- la prise en charge de séances de soutien psy individuel
- une aide à la réinsertion professionnelle et au maintien dans l'emploi

POUR L'EMPLOYEUR :

- la mise en place d'une action sociale pour le bien-être des bénéficiaires
- l'intervention d'un(e) psychologue extérieur(e) à la collectivité
- l'organisation et le suivi pris en charge dans la cadre du contrat d'assurance du personnel



Le programme RÉACTION



Unité de soutien psychologique

pour toute question relative au soutien psychologique de vos agents :

02 48 48 14 60 soutienpsy@relyens.eu

UN PROGRAMME RAPIDE ET COURT POUR FAIRE FACE AUX AGRÉSSIONS

L'intervention

- Programme de soutien psychologique de type débriefing : 3 à 5 séances physiques en présence d'un psychologue clinicien
- Prévention de l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à un évènement à risque traumatique (agression, accident, ...)

Les critères

- Agent demandeur
- Confronté à une situation d'agression verbale ou physique ou une situation à caractère traumatisant
- Avant même une déclaration d'AT
- Déclaration d'AT
- Risque AT assuré par le contrat
- Réception de la demande sous 8 jours



Qu'est-ce que le programme RÉACTION ?

En quoi consiste-t-il?

Programme court de 3 à 5 séances réalisé après l'agression, qui permet une reprise rapide de l'activité si l'agent est en arrêt, ou le maintien dans l'activité et prévient l'apparition de troubles psychopathologiques

Dans quel contexte?

À la suite d'une agression verbale ou physique sur leur lieu de travail, vos agents peuvent demander à être accompagnés pour surmonter cette épreuve

Véritable soutien destiné aux agents victimes d'agression, ce programme permet de prévenir les arrêts longs et favorise le maintien en activité



Le Programme Réaction

Comment?

Un accompagnement psychologique sous forme de séances individuelles de debriefing. Assurées par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau, les séances peuvent être prises en charge intégralement par votre contrat d'assurance du personnel, et réglées directement au (à la) psychologue par nos services

A qui est destiné le programme ?

RÉACTION s'adresse aux agents de la collectivité couverts par votre contrat d'assurance du personnel, sous certaines conditions : l'agent doit notamment être demandeur de cette prestation et doit avoir été confronté à une situation d'agression ou à caractère traumatique

Quels sont les bénéfices ?

- · Pour l'agent :
- l'opportunité de surmonter rapidement le choc de l'agression
- une prise en charge immédiate par un(e) psychologue
- une garantie de confidentialité
- une aide à la reprise et/ou au maintien dans l'emploi
- · Pour l'employeur :
- la mise en place d'une action rapide et ponctuelle pour prévenir les arrêts
- la mise à disposition d'un réseau national de psychologues certifiés





Le programme RESSOURCES



Unité de soutien psychologique

pour toute question relative au soutien psychologique de vos agents :

02 48 48 14 60 soutienpsy@relyens.eu

Les séances d'accompagnement social se déroulent par téléphone à la place de quelques séances de soutien psychologique pour conserver un coût constant du programme.

L'accompagnement social est déployé par notre partenaire RMA (Ressources Mutuelles Assistance), plateforme spécialisée dans l'assistance santé et prévoyance, les services d'aide et de conseils à la personne et l'accompagnement psychosocial.

Il est réalisé à distance par des assistantes sociales et des conseillères en économie sociale et familiale, dans une démarche d'écoute active et d'accompagnement.

Elles assurent:

- l'information, le conseil, l'orientation,
- l'accès aux droits (aide à la complémentaire santé, aide au logement...),
- l'aide aux démarches administratives.
- l'aide à la gestion du budget,
- l'instruction de demandes de secours financier,
- un soutien à la vie quotidienne,
- un soutien à l'organisation familiale,
- la prévention et l'accompagnement du surendettement,
- · un travail autour du lien social.





Le groupe de parole



Unité de soutien psychologique

pour toute question relative au soutien psychologique de vos agents :

02 48 48 14 60 soutienpsv@relvens.eu

L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Créé pour accompagner un groupe d'agents suite à un évènement traumatique. Les agents de votre collectivité peuvent être confrontés à des situations traumatisantes, dans le cadre de leur activité (accident grave, agression, suicide, deuil...) : une intervention collective de type débriefing avec tout le personnel concerné directement ou indirectement par cet événement peut alors être mise en place.

Le groupe de parole repose sur un principe simple : créer un espace d'expression verbale où chacun pourra exprimer son ressenti et la manière dont il a vécu l'événement traumatique, pour pouvoir le surmonter plus facilement.





Le personnel de votre collectivité ou de votre établissement peut être confronté à des situations traumatisantes, dans le cadre de leur activité (accident grave, agression, suicide, deuil...): une intervention collective de type « débriefing » avec tout le personnel concerné directement ou indirectement par cet événement peut alors être mise en place

⇒ Les équipes Relyens vous proposent la mise en place d'un groupe de parole, pour soutenir le personnel de votre collectivité

QU'EST-CE QU'UN GROUPE DE PAROLE ?

- Il s'agit d'un accompagnement collectif, sous forme d'une séance de « débriefing »
 Dans cet espace confidentiel et neutre, les bénéficiaires peuvent laisser libre cours à l'expression de leurs souffrances, de leurs interrogations ou des difficultés vécues après un traumatisme.
- Ce programme est conçu pour aider les bénéficiaires à retrouver un équilibre, suite au traumatisme, et de prévenir ainsi les arrêts maladie.
- D'une durée maximum de 2 heures, la séance est assurée par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau ou par un(e) de nos psychologues clinicien(ne). Pour faciliter le dialogue et les échanges, les groupes sont limités à 10 personnes maximum.



La prise en charge des bénéficiaires dépend de conditions d'éligibilité. Il existe cependant d'autres solutions : n'hésitez pas à nous contacter au 02 48 48 14 60, nous étudierons ensemble le programme le mieux adapté à vos besoins.

LES BÉNÉFICES DU GROUPE DE PAROLE



POUR LE BENEFICIAIRE:

- l'opportunité de surmonter rapidement le choc grâce à l'expression des souffrances vécues
- grâce à l'expression des souffrances vécues une intervention de soutien psychologique
- collectif avec un(e) psychologue
 une aide à la réinsertion professionnelle ou
- maintien dans l'emploi
 une garantie de confidentialité



POUR L'EMPLOYEUR :

- un accompagnement rapide suite à un traumatisme
- la mise à disposition d'un réseau national de psychologues
- l'organisation et le suivi entièrement pris en charge dans le cadre du contrat d'assurance



Le programme ATLAS - COACHING



pour toute question relative au soutien psychologique de vos agents :

Unité de soutien psychologique

02 48 48 14 60 soutienpsy@relyens.eu

Accompagner et soutenir les managers et décideurs

Le coaching individuel à distance : un accompagnement sur mesure

Accompagner au mieux les managers et décideurs, c'est d'abord soutenir les individus confrontés à des situations difficiles dans le cadre de leur vie personnelle et professionnelle en agissant sur :

- La gestion du stress
- Les postures managériales
- Le développement personnel et professionnel

1 pré-entretien de qualification par un psychologue et coach



1 coaching à distance de 6 séances avec un coach certifié



1 évaluation de la satisfaction du coaché et du coach



1 suivi spécifique a posteriori



Le programme HOLICARE Prévenir l'épuisement professionnel

NOUVEAU

7 minutes pour évaluer et détecter les agents sollicitant un soutien psychologique

Holicare

Accompagner l'épuisement professionnel des agents : HOLICARE

L'offre de Relyens s'enrichit d'une nouvelle offre en santé mentale au travail pour agir sur l'épuisement professionnel.

En partenariat avec Holicare, entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS), nous vous proposons un dispositif innovant pour prendre en charge vos agents en situation de burn out sévère. Il vient compléter l'offre en soutien psychologique déjà disponible pour vos personnels en situation d'arrêts longs et fréquents et répondant aux mêmes critères que le programme REPERE.

Proposition d'intégration dans un parcours de soin piloté par une Infirmière coordinatrice sous la responsabilité du Directeur médical d'Holicare sur une durée de 9 mois :

- Coordinateur santé (19 séances)
- Psychologue (13 séances)
- Activité physique adaptée (14 séances)
- Diététicien (4 séances)
- Assistante sociale (3 séances)
- Psychocorporel (9 séances)

Agents détectés en risque de burn out sévère



Contenus de prévention sur les thématiques suivantes :

- Stress Anxiété
- Epuisement Dépression

Outils d'évaluations de l'impact de leurs modes de vie sur la santé sur les thématiques suivantes :

- Sommeil
- Alimentation
- Sédentarité
- Tabac / alcool / anxiolytiques...

Accès à une plateforme de ressource



59 jours

d'arrêt de travail pour les profils en burn out avec Holicare contre 1 an en

des collaborateurs avant été en arrêt de travail pendant leur parcours de soins ont repris leur activité avant la fin de l'accompagnement

87 %

89 %

ne présentent plus de symptôme anxio-dépressif après la prise en charge, les écartant ainsi du risque de souffrance et d'arrêt de travail



TOUS VOS AGENTS PEUVENT ETRE ACCOMPAGNES

- Les agents qui ne rentrent pas dans ces dispositifs sont orientés vers les programmes de soutien psychologiques (REPERE, RESSOURCES, ATLAS) selon les critères contractuels
- Tous les agents bénéficient de l'accès à la plateforme de ressources

Données issues de l'étude épidémiologiques de Klesia Action Sociale, portant sur 2 340 collaborateurs





Le programme CHANCE

Pour un aménagement de poste de travail ou un reclassement réussi

A QUI EST DESTINÉ LE PROGRAMME ?

Il est destiné aux agents en arrêt de travail qui, après un avis d'inaptitude totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et Préventive, rencontrent des difficultés de réintégration à leur poste de travail ou de maintien en activité professionnelle.

Reprise ou maintien dans l'emploi dans 88 % des cas

Plus de 50 % des cas trouvent une solution en moins d'1 an

La confidentialité est une règle absolue du programme

QUEL EST L'OBJECTIF?

- En mobilisant les différents acteurs et experts concernés, internes ou externes à la collectivité, (médecin de la Médecine Professionnelle et Préventive, assistant(e) social(e), fournisseurs de matériels...).
- En collectant et exploitant l'ensemble des informations sur l'environnement professionnel de l'agent ou sur les solutions envisageables pour la collectivité ou l'établissement.
- En formalisant un plan d'actions complet réactualisé au fil du projet qui pourra être communiqué, et/ou soumis aux différents intervenants, organismes et instances.



Maintien dans l'emploi

pour toute question relative au maintien dans l'emploi de vos agents :

02 48 48 20 77 sme@relyens.eu

QUELS SONT LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE ?

- Une situation d'arrêt en cours pour l'agent concerné et sur un risque assuré.
- La demande conjointe de l'Autorité territoriale et de l'agent.
- L'émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail.
- L'accord de la Médecine Professionnelle et Préventive.
- L'accord de nos équipes, après analyse technique du dossier par nos consultants.





Le programme TREMPLIN

Définir un nouveau projet professionnel



Maintien dans l'emploi

pour toute question relative au maintien dans l'emploi de vos agents :

02 48 48 20 77 sme@relyens.eu

Un programme en ligne complet en partenariat avec des experts du maintien dans l'emploi





A STATE OF THE PARTY OF THE PAR



Etape 1 : SE PREPARER et CADRER la démarche, définir son objectif

- Un entretien approfondi avec un consultant
- La définition d'un parcours en fonction des besoins de l'agent et de sa situation
- Un planning adapté à son rythme

Etape 2 : COMPRENDRE pour bien vivre sa transition

- Analyser sa transition
- Identifier ses émotions, ses besoins
- Cultiver ses émotions positives
- Analyser son parcours
- Identifier ses compétences

Etape 3 : EXPLORER ET SE PROJETER dans son nouveau projet professionnel

- Identifier ses intérêts et ses valeurs professionnels
- Explorer des domaines professionnels et des pistes métiers
- Orienter ses choix
- Présenter et argumenter son projet d'orientation

Etape 4 : CONDUIRE le changement

- Rédiger son CV
- Rédiger une lettre de motivation
- S'entrainer à la conduite d'un entretien de candidature
- Se préparer à une formation longue



05

Pilotage des arrêts de travail Prévention des risques

Le Management 360° des risques par Relyens



PILOTAGE

Identifier, quantifier et hiérarchiser les risques pour agir méthodiquement.

Des outils de pilotage permettant de prioriser les actions et les investissements de prévention et d'assurance.

PRÉVENTION

Éviter la survenance des incidents et atténuer leurs répercussions humaines, opérationnelles et financières. Des solutions de prévention pour sécuriser et permettre la continuité opérationnelle.

ASSURANCE

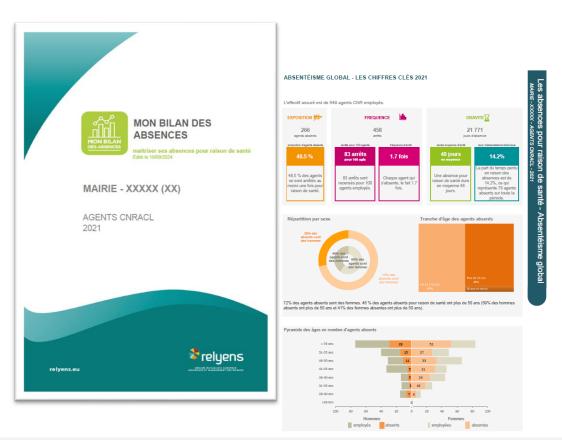
Réduire l'impact économique de l'incident. Des solutions d'assurance et des services pour protéger financièrement et renforcer la résilience.

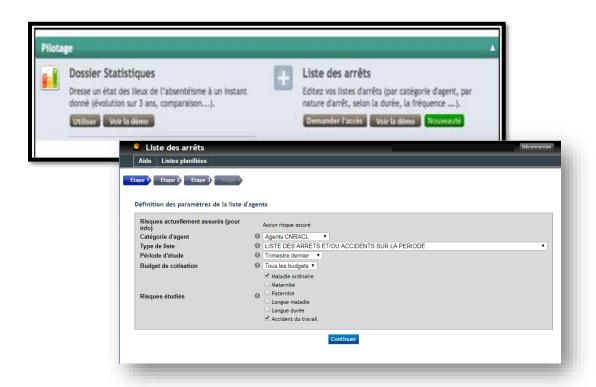




Les outils de diagnostic et de surveillance

- Mise à disposition d'un bilan statistiques chaque année
- Des outils de pilotage de l'absentéisme développés sur mesure
- Des indicateurs de suivi trimestriel des absences
- Outil Requêteur liste des arrêts



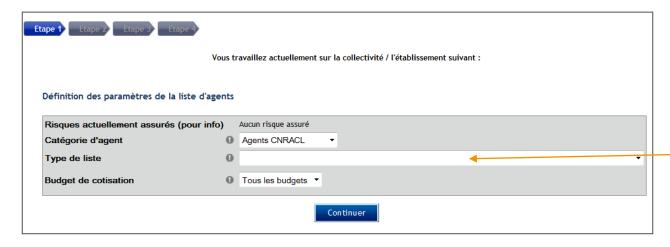


Le CDG vous accompagnera également dans le suivi des événements

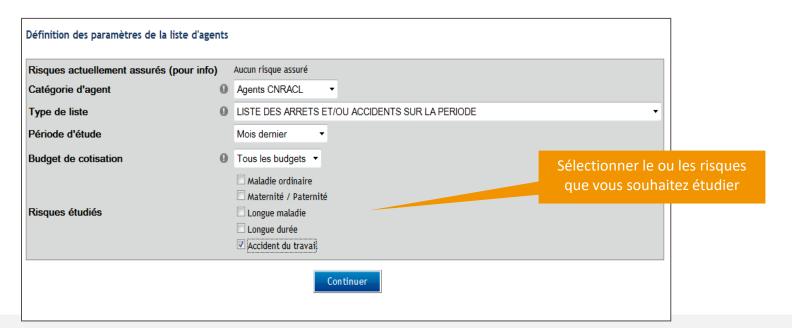




La liste des arrêts



LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE
LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SURVENUS SUR LA PERIODE
LISTE DES ARRETS DE PLUS OU MOINS X JOURS SUR LA PERIODE
LISTE DES AGENTS ABSENTS SUR LA PERIODE
LISTE DES AGENTS ABSENTS PLUS OU MOINS X FOIS EN MALADIE ORDINAIRE SUR LA PERIOD
LISTE DES DECES SURVENUS SUR LA PERIODE
LISTE DES ARRETS EN COURS A LA DATE D'EDITION
LISTE DES ARRETS EN COURS DE PLUS OU MOINS X JOURS A LA DATE D'EDITION



Possibilité de paramétrer l'envoi de cette requête par fréquence

LISTE DES ARRETS LOURDS

Possibilité de sélectionner un mode d'édition (PDF ou Excel) ainsi que le(s) destinataire(s) de cette requête en indiquant les adresses mail





Le document unique d'évaluation des risques

Module pénibilité
Module RPS

Notre solution informatique d'évaluation des risques professionnels est accessible à partir de l'espace client.

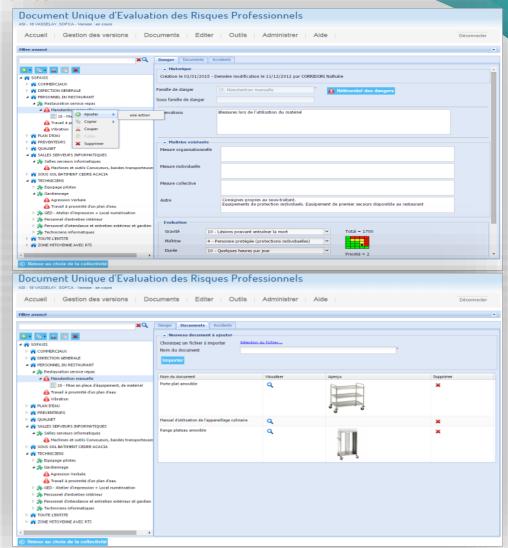
Les collectivités adhérentes peuvent :

- Editer un document unique global à leur structure,
- Disposer d'un référentiel spécifique aux collectivités,
- Définir et suivre des plans d'actions.

Vous avez une vision consolidée des données saisies. Vous pouvez ainsi prioriser les actions d'accompagnement.

Nous vous accompagnons dans la définition et la mise en place du plan de communication :

- Capitaliser sur les supports de communication internes existants
- Envisager une campagne de communication spécifique juste avant la démarche
- Communiquer tout au long de la démarche et particulièrement lors de la restitution des résultats







Le diagnostic des pratiques RH et QVCT

Pour les collectivités qui le souhaitent, un outil est disponible pour évaluer leurs pratiques sur un ensemble de champs qui participent à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers et à la qualité de vie au travail des agents.

La collectivité pourra, via un espace en ligne :

- tester ses pratiques RH et prévention,
- disposer d'un rapport complet sur ses résultats, détaillés selon les 9 thématiques investiguées,
- identifier ses points forts et ses axes d'amélioration.

Conçu pour être proposé sous forme d'autodiagnostic, sur simple demande de la collectivité ou en amont d'une rencontre avec un interlocuteur Relyens ou du Centre de Gestion, il peut être complété lors d'un rendezvous dédié, en support des échanges.

La collectivité aura la possibilité de renouveler le diagnostic dans le temps et de se comparer aux précédentes itérations.







Les avantages du service

- Un autodiagnostic dont le temps dédié à la réponse est estimé à 30 minutes maximum.
- Un résultat rapide, immédiat et
- Un état des lieux permettant de se situer afin d'orienter l'action.









Sensibilisation et conseil prévention

Une question ? Besoin d'un avis ? Nous sommes là pour vous accompagner.

Nos experts en santé au travail sont à votre écoute pour vous soutenir au quotidien dans vos projets et répondre à chacune des questions prévention que votre activité soulève (références réglementaires, bonnes pratiques, retours d'expérience, documentation).



Prévention

pour toute question ou demande :

02 48 48 11 63 prevention.rrh@relyens.eu

Les supports de formation et d'information

Vous avez la possibilité de **commander ou de télécharger en ligne** une gamme de documents à destination des agents, élus et décideurs, conseillers prévention :

- Des études statistiques sur les absences au travail pour raison de santé qui dressent un état des absences sous l'angle des principaux indicateurs de mesure des absences (gravité, fréquence, exposition), ainsi que leur évolution dans le temps,
- Des guides et fiches thématiques sur la démarche d'évaluation des risques professionnels, la prévention en hygiène et en sécurité...,
- Des **enjeux prévention** qui font le point sur la réglementation en vigueur autour d'une problématique particulière (conduite d'engins, handicap...),
- Des affiches et livrets pour sensibiliser les agents, en relayant les messages diffusés par l'assistant prévention dans la collectivité.



Plateforme de commande en ligne





Les Formations sur mesure et E-learning



Formation

pour toute question ou demande :

02 48 48 12 37 formation.rrh@relyens.eu

Découvrir l'offre formations





Formations les plus demandées en 2024



Apprendre à mieux communiquer et gérer les conflits MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL RISQUES PSYCHOSOCIAUX



Lire et interpréter les statistiques d'absentéisme pour raison de santé GESTION DES ABSENCES

PILOTER LES ABSENCES



Comprendre un collaborateur ayant des problèmes de santé pour mieux l'accompagner

HANDICAP ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI MANAGEMENT

Présentiel

E-learning

Le CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service) GESTION DES ABSENCES

RISQUES PROFESSIONNELS

stagiaires formés dont 359 en e-learning en 2024

3 615

491

actions de formation dont 166 modules e-learning

L'accompagnement dans le cadre du contrat groupe

Formations dispensées sur le site du CDG dans le cadre du contrat groupe, sur le site d'Olivet ou en inter-délocalisée, mais également en classes virtuelles.

Action de sensibilisation sur le site du CDG ou en webinar.

Un catalogue consultable en ligne.

98,4 %

des répondants recommandent la formation 98,8 %

des stagiaires sont satisfaits de la relation avec le formateur

9/10

de satisfaction globale





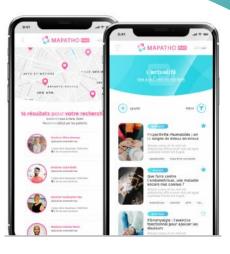
L'accompagnement des maladies chroniques



APPLICATION MA PATHO PLUS



Le service Mapatho Plus met à la disposition de vos agents une plateforme spécialisée dans le partage de ressources, de recommandations et de prévention pour les maladies chroniques et maladies longue durée.



Des fonctionnalités et des services adaptés

Des contenus personnalisés pour rester informé

Des informations vulgarisées et qualifiées selon les pathologies (actualités, livres, webinaires, témoignages patients et aidants ...)

Un annuaire de soignants par pathologie, recommandés par d'autres patients

En quelques clics, accès à des professionnels de santé ou centres spécialisés dans la prise en charge des maladies chroniques

Une fonctionnalité « parcours de santé »

Le suivi des patients pendant leurs déplacements, déménagements et vacances. Une équipe de professionnels de santé prend en charge les pathologies partout en France

Un outil de préparation à la consultation

Rien de mieux qu'être bien préparé avant ses consultations. Cette fonctionnalité permet de préparer sa consultation, afin de faciliter les échanges lors de ses rendez-vous médicaux

Nouveauté 2024

Un forum et un chat

Un espace d'échanges ouvert à tous les utilisateurs de Mapatho. Il permet à chacun de pouvoir poser ses questions à la plus grande communauté de patients chroniques et d'aidants.

Second avis médical

Obtenir un avis d'expert en téléconsultation

Maintien thérapeutique

Calendrier des traitements, suivi des symptômes, dépistages. Recevoir des rappels pour être plus observant



Chaque agent concerné peut ainsi créer et personnaliser son espace sécurisé puis accéder à de **nombreuses fonctionnalités** permettant de **mieux gérer au quotidien** des pathologies chroniques





La complémentaire retraite pour les élus locaux

Régime contrôlé par l'Association FONPEL, administrée par des élus et des élus retraités, garante de la protection de votre retraite.

Plus de 360 millions d'euros d'encours (richesse comptable collective du régime) assurés par CNP Retraite.

Je choisis Fonpel!



SÉCURITÉ

......

Régime en points résistant aux aléas de l'environnement économique.

Capital ou rente à vie dont le montant est garanti et régulièrement revalorisé. Sa valeur ne peut pas diminuer.

Versement d'un capital aux bénéficiaires en cas de décès.



CONFIANCE

......

La richesse produite par le régime est réinvestie au profit des adhérents.

Aucun frais de gestion pour les sorties en rente, sorties en capital et les transferts entrants.

Les performances du régime sont communiquées régulièrement et accessibles sur fonpel.com.



SÉRÉNITÉ

Je peux demander ma retraite en cours de mandat, dès 55 ans.

J'adapte mon contrat retraite selon mes besoins.

Je désigne librement mes bénéficiaires au titre de la garantie décès.



Une expérience adhérent 100 % numérique et un accompagnement personnalisé d'experts



Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

Anticiper aujourd'hui pour protéger demain.

Siège social

20, rue Édouard Rochet 69372 Lyon Cedex 08 – France Tél: +33 (0)4 72 75 50 25

relyens.eu in •



ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

